

## POLITIQUE QUALITE & RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE VERPACK

LE GROUPE VERPACK, ENTREPRISE AU CAPITAL MAJORITAIREMENT FAMILIAL, EST UN FABRICANT FRANÇAIS SPECIALISE DANS LA CONCEPTION ET LA REALISATION D'ETUIS ET DE COFFRETS MONTES EN CARTON. NOUS ACCOMPAGNONS NOS CLIENTS DANS LEURS PROJETS PACKAGINGS EN LEUR PROPOSANT DES SOLUTIONS INNOVANTES ET SUR MESURE, DU DEVELOPPEMENT JUSQU'AU CONDITIONNEMENT.

**NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL**



Depuis 2017, VERPACK est engagé auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Global Compact des Nations Unies et de ses 10 principes autour des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

C'est donc en adéquation avec ces 10 principes que s'articule la politique Santé, Sécurité, Environnement de notre groupe ainsi que sur le référentiel ISO 26000 de l'AFNOR.



Droits Humains



Normes du Travail



Environnement



Luttes contre  
la corruption

« Chez **VERPACK**, nous pensons la RSE comme une ressource d'intérêt général. Convaincu de la nécessité du Développement Durable pour le bien commun, convaincu de la pertinence d'une approche territorialisée pour la diffusion des Objectifs de Développement Durables, notre participation active au Global Compact s'impose à nous comme un axiome. »

Stéphane VIERS  
Directeur Général

Conformément à la Loi française, VERPACK s'est doté d'une procédure visant à la protection des lanceurs d'alertes.

Pour tous signalements, une adresse électronique spécifique a été créée ; elle garantit anonymat et protection pour l'émetteur du signalement : [alerte.verpack@gmail.com](mailto:alerte.verpack@gmail.com)

## 1. QUALITE

Nous nous engageons conformément au référentiel de l'iso 9001 à respecter les 7 principes de management de la qualité :

- Orientation client.
- Responsabilité de la direction.
- Implication du personnel.
- Approche processus.
- Amélioration continue.
- Prise de décision fondée sur des preuves.
- Management des relations avec les parties prenantes.

## 2. NOUS NOUS ENGAGEONS A CONDUIRE NOS AFFAIRES DE MANIERE ETHIQUE, EN VUE D'ASSURER INTEGRITE, TRANSPARENCE ET CONFORMITE AUX LOIS ET REGLEMENTS APPLICABLES.

Nous nous conformons aux lois et règlements applicables à nos activités et aux pays dans lesquels nous opérons : la France et la Tunisie.

Nous recherchons l'amélioration continue de la présente politique et des engagements associés, en vue de soutenir les principes auxquels nous adhérons.

Nous communiquons notre vision de la responsabilité sociétale, ainsi que notre politique, au sein de notre organisation et auprès de nos parties prenantes.

Nous continuerons d'exiger des standards d'éthique élevés de notre chaîne d'approvisionnement et alignerons autant que faire se peut notre politique d'achat sur nos engagements en la matière. À ce titre nous avons rédigé une charte achat responsable en 2019.

## 3. NOUS NE COMMETTONS POINT D'ACTES DE CORRUPTION .

Nous interdisons la corruption dans les transactions d'affaires que nous réalisons ou faisons réaliser pour notre compte qui soit de nature à s'apparenter à une tentative d'obtenir ou de maintenir des avantages commerciaux, ou à influencer le cours de décisions commerciales.

Aucun collaborateur ne se verra appliquer une sanction ou autre mesure punitive pour avoir refusé de commettre un acte de corruption ou fait état de réticence en la matière.

Nous interdisons l'acceptation par nous-même en tant que société, ou par n'importe lequel de nos collaborateurs, de versements, cadeaux en nature frais, remises, avantages ou promesses qui soient de nature à influencer le cours de nos décisions commerciales.

Dans le cadre de ces relations, nos collaborateurs déclarent sur le registre prévu à cet effet les dons et autres avantages ainsi que leur valeur.

#### **4. NOUS NE TOLERONS PAS LE BLANCHIMENT D'ARGENT OU LE FINANCEMENT DU TERRORISME.**

Nous nous conformons aux normes et procédures comptables et bancaires applicables au plan local et national et le cas échéant, au plan international.

Nous nous conformons aux législations locales et nationales, et, le cas échéant internationales en ce qui concerne le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la fraude et autres pratiques illégales.

En ce qui concerne ces domaines, nous avons assuré l'information de nos collaborateurs lors de la nomination du référent éthique de l'entreprise en la personne de Madame Géraldine DELAVAL et la mise en place de la procédure de protection des lanceurs d'alerte conformément à la loi Sapin II.

#### **5. NOUS COMMUNIQUERONS LES CARACTERISTIQUES DES PRODUITS QUE NOUS VENDONS**

Nous nous conformons aux lois et réglementations régissant le commerce des types de produits que nous vendons, et là où elles existent, aux réglementations nationales et chartes professionnelles de référence s'y appliquant.

Nous communiquons de manière adéquate à nos clients et clients potentiels, dans le cadre des appels d'offres par exemple, les informations pertinentes concernant les caractéristiques physiques de nos produits.

Nous ne ferons pas de déclaration ou représentation mensongères ou trompeuses et n'omettrons aucune information importante dans le cadre de la promotion de nos produits.

Nous adhérons à des standards élevés de qualité et de sécurité de nos produits.

Nous assurons la formation appropriée de nos collaborateurs concernant l'histoire, le patrimoine, les produits et politiques de notre entreprise afin qu'ils soient en mesure de fournir une expertise complète et une information fiable à nos clients et clients potentiels.

Nous assurons la bonne information de nos clients concernant la traçabilité des matières entrant dans la composition de leurs packagings et tout particulièrement dans le cadre des certifications forestières FSC® (FSC-C142563) et PEFC.

#### **6. NOUS AGIRONS EN CONFORMITE AVEC LES REGLEMENTATIONS ANTI-TRUST.**

Nous nous conformons aux lois anti-trust.

Nous ne cherchons pas à utiliser notre appartenance à des organisations professionnelles dans le but d'obtenir ou d'échanger des informations commerciales confidentielles en contradiction avec les lois et règlements anti-trust.

#### **7. NOUS CROYONS AUX FONDAMENTAUX DE L'HOMME ET A LA DIGNITE DE L'INDIVIDU, TELS QUE DEFINIS PAR LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES ET LES RESPECTONS**

Nous soutenons la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans nos sites de production et dans les relations avec nos partenaires d'affaires.

Nous encourageons des démarches de progrès continu au sein de notre chaîne d'approvisionnement en ce qui concerne la performance sociale et cherchons autant que faire se peut à aligner notre politique d'achat sur nos engagements en matière sociales.

## **8. NOUS NE TOLERONS PAS LE RECOURS AU TRAVAIL DES ENFANTS**

Nous n'emploierons d'enfants dans aucun pays.

Nous n'emploierons des jeunes de moins de 18 ans et de plus de 15 ans que dans le cadre clairement défini (par exemple dans le cadre des dispositifs de formation professionnelle) et conformément aux lois en vigueur. Notre recours aux dispositifs de formation professionnelle bénéficiera principalement aux domaines de nos métiers et savoir-faire traditionnels.

Nous considérerons que l'emploi au sein de nos entités se situe généralement entre les âges de 18 et 65 ans sous réserve de la législation applicable.

Nous requerrons de nos partenaires d'affaires qui nous fournissent des produits et services qu'ils adhèrent aux mêmes principes et leurs transmettons notre charte d'achat responsable.

## **9. NOUS NE TOLERONS NI LE TRAVAIL FORCE NI L'ENTRAVE A LA LIBERTE DE MOUVEMENT DES COLLABORATEURS**

Nous adhérons au droit du travail et aux dispositions sectorielles applicables.

Nous assurons que les travaux et prestations assurés par nous-même, sur nos sites de production sont réalisés dans le cadre de contrats d'emploi légitimes.

Nous ne retiendrons pas en dépôt d'originaux de documentation personnelle de nos collaborateurs (Carte d'identité, passeport, ...). Nous n'exigerons aucune forme de caution ou frais en contrepartie de l'embauche.

Nous requerrons les mêmes engagements de nos partenaires d'affaires qui nous fournissent des produits et des services.

## **10. NOUS RESPECTONS DES STANDARDS ELEVES EN MATIERE DE SANTE ET SECURITE DANS NOS OPERATIONS**

Nous fournirons, en accord avec les lois et règlements applicables, les conditions de travail sûres et saines pour tous les collaborateurs.

Nous prendrons des mesures appropriées pour prévenir les accidents, les blessures et problèmes de santé dus, ou liés, à la conduite des activités professionnelles dans nos sites.

Nous nous assurons que nos collaborateurs sont informés des risques et des dangers spécifiques associés à leur fonction, des moyens permettant de s'en protéger, des mesures à prendre en cas d'incident.

Nous avons mis en place sur nos sites une commission Santé sécurité (au-delà des obligations légales) en complément des CSE.

Nous veillons à ce que nos sites de travail constituent des environnements de travail adéquats et conformes aux normes requises (éclairage, ventilation, niveaux de bruits, qualité de l'air, température, ...)

Nous fournissons les équipements de protection individuels à nos collaborateurs et privilégions toujours les protections collectives.

Nous fournirons des sites de travail construits de manière adéquate et entretenus conformément aux normes en vigueur.

Nous garantissons à nos collaborateurs l'accès à un dispositif par lequel ils peuvent faire remonter et soulever auprès de leur hiérarchie, leurs préoccupations en matière de santé et sécurité.

Nous assurons un suivi des problématiques de santé et sécurité qui font l'objet d'un plan d'action.

Nous communiquons à nos collaborateurs une information claire et compréhensible sur la santé et sécurité et fournissons les formations appropriées et mises à jour nécessaires.

Nous nous assurons que les mesures sont prises pour minimiser les risques de contact de nos collaborateurs avec des mélanges et substances dangereuses, par l'utilisation d'équipements et matériel de protection, de contenant appropriés, l'affichage de notice de sécurité et la mise à disposition au poste de travail des fiches de données sécurité.

Nous sommes engagés dans un programme de substitution de tout mélange ou substance dangereuse au sein de nos sites de production.

Nous ne ferons pas l'usage de substances interdites sur le plan national ou international du fait de leurs conséquences néfastes pour l'Homme ou pour l'environnement.

Nous requérons de nos partenaires d'affaires qui nous fournissent des produits ou services qu'ils adhèrent à ces engagements et, le cas échéant, leurs apporterons l'aide nécessaire pour atteindre les standards requis.

## **11. NOUS N'EMPECHERONS PAS LES COLLABORATEURS DE S'ASSOCIER LIBREMENT.**

Nous adhérons aux lois en vigueur ainsi qu'aux accords de négociations collectives là où ces accords existent.

Nous requérons de nos partenaires d'affaires qui nous fournissent des produits ou services qu'ils adhèrent à ces engagements.

## **12. NOUS NE DISCRIMINERONS PAS SUR LA BASE DE LA RACE, DE L'ORIGINE ETHNIQUE, DE L'ORIGINE NATIONALE, DE LA RELIGION, DU HANDICAP, DU SEXE, DE L'ORIENTATION SEXUELLE, DE L'APPARTENANCE A UN SYNDICAT, DE L'AFFILIATION POLITIQUE, DU STATUT MARITAL, DE L'APPARENCE PHYSIQUE OU DE L'AGE, OU DE TOUT AUTRE ELEMENT PROHIBE PAR LA LOI**

Nous ne pratiquons et ne tolérons aucune forme de discrimination sur le lieu de travail sur ces bases.

Nous respectons la liberté de nos collaborateurs en ce qui concerne les pratiques et coutumes religieuses ou culturelles, dans la mesure du raisonnable.

Nous fournirons à nos collaborateurs, sur la base continue, la formation leur permettant d'acquérir, d'entretenir et de développer les compétences qui leurs donnent accès à des opportunités de carrière.

Nous sommes engagés dans un plan d'égalité homme/femme au sein de nos sites de production.

Nous requérons de nos partenaires d'affaires qui nous fournissent des produits ou services qu'ils adhèrent à ces engagements.

## **13. NOUS N'AUTORISERONS EN AUCUNE CIRCONSTANCE LES PUNITIONS CORPORELLES. NOUS INTERDIRONS LE RECOURS A TOUT TRAITEMENT DEGRADANT, HARCELEMENT, ABUS, CONTRAINTE OU INTIMIDATION, QUELLE QU'EN SOIT LA FORME.**

Nous n'aurons pas recours à de telles pratiques et ne les tolérons pas.

Nous communiquons clairement à nos collaborateurs les mesures et procédures disciplinaires applicables à tous.

Nous nous assurons que les procédures de recours et d'investigation sont en place et sont communiquées à tous les collaborateurs.

Nous requérons de nos partenaires d'affaires qui nous fournissent des produits ou services qu'ils adhèrent à ces engagements.

#### **14. NOUS NOUS ASSURONS QUE SUR UNE BASE REGULIERE, LES HEURES DE TRAVAIL ET LA REMUNERATION DE TOUS LES EMPLOYES SONT CONFORMES A LA LEGISLATION ET AUX DISPOSITIONS SECTORIELLES EN VIGUEUR.**

Nous assurerons la conformité des horaires de travail normaux avec la législation nationale et veillerons à ce que la semaine de travail ne dépasse pas de manière régulière un maximum de 48h.

#### **15. NOUS SOUTIENDRONS LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNAUTES DIRECTEMENT CONCERNEES PAR NOS ACTIVITES, EN CONTRIBUANT A L'AMELIORATION DE LEURS CONDITIONS SOCIALES, ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES.**

Nous cherchons à développer des programmes au bénéfice des communautés historiquement liées à notre chaîne d'approvisionnement.

Nous privilégions autant que faire se peut les fournisseurs de produits et services les plus proches géographiquement du site en demande afin de favoriser l'ancrage territorial de nos sites de production.

Nous nous engageons à faire rayonner nos valeurs et engagements dans les territoires dans lesquels nous exerçons une activité. Le site de Bordeaux, Korus Packaging est ainsi l'ambassadeur du Global Compact des Nations Unies sur la Région Nouvelle Aquitaine.

Nous requérons de nos partenaires d'affaires qui nous fournissent des produits ou services, qu'ils se donnent le même objectif et soutiendront certaines de leurs initiatives le cas échéant.

Nous encourageons nos collaborateurs dans leurs investissements dans des programmes à vocation sociales ou humanitaires et soutiendront certaines de leurs initiatives le cas échéant.

#### **16. NOUS RECONNAITRONS ET RESPECTERONS LES DROITS DES PEUPLES INDIGENES ET LA VALEUR DE LEUR PATRIMOINE TRADITIONNEL, CULTURE ET SOCIAL**

Nous requérons de nos partenaires qui fournissent des produits ou services qu'ils respectent les droits des peuples indigènes et la valeur de leur patrimoine traditionnel, culturel ou social.

#### **17. NOUS CONDUIRONS NOS AFFAIRES DE MANIERE RESPONSABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL**

Nos sites sont/seront conformes aux exigences légales, normes environnementales et règlements environnementaux relatifs à nos activités, et nous mettons en place des dispositifs appropriés pour tenir à jour les connaissances de l'encadrement des personnels clés.

Nous respectons les conventions et règlements applicables en ce qui concerne la protection des espèces menacées.

Nous requérons de nos partenaires d'affaires qui nous fournissent des produits ou services qu'ils adhèrent à ces engagements.

Nous mettons en place des dispositifs permettant de minimiser l'utilisation de substances reconnues comme dommageable pour l'environnement ainsi que des produits toxiques dans nos processus de production et utiliserons des alternatives là où cela est techniquement faisable et possible.

Nous sécuriserons l'ensemble de nos stockages des produits dommageables ou toxiques pour l'environnement.

Nous chercherons à minimiser la quantité de déchets toxiques issus de nos sites.

Nous nous assurerons que les déchets toxiques issus de nos sites sont gérés de manière à prévenir toute pollution (air, eau, terre).

Nous encourageons des démarches de progrès continu sur le plan environnemental au sein de nos chaînes d'approvisionnement et chercherons à aligner notre politique d'achat sur nos engagements environnementaux.

## **18. NOUS GERONS NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE EN MINIMISANT OU TRAITANT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX NEGATIFS RESULTANT DE LA CONDUITE DE NOS OPERATIONS.**

Nous chercherons à intégrer les considérations environnementales appropriées dans le développement de nos processus, technologies, produits et packaging afin d'optimiser notre performance environnementale.

Nous proposerons systématiquement un indice d'impact des options de fabrication de nos packagings afin d'accompagner nos clients dans leur prise de décision et encourageons leur responsabilité environnementale.

Nous maintiendrons une veille réglementaire et technologique pour être dans l'amélioration continue en matière d'écoconception.

Nous veillerons à ce que les directeurs de site soient conscients des risques de pollution spécifique, des moyens de prévention appropriés et des mesures à prendre en cas d'incident.

## **19. NOUS RECHERCHERONS L'EFFICACITE DE NOS ACTIVITES PAR UNE GESTION RESPONSABLE DE NOS DECHETS ET DE NOTRE CONSOMMATION D'EAU ET D'ENERGIE**

Nous prendrons des mesures pour diminuer la quantité de déchets issus de nos sites au travers des principes suivants : Réduire, Récupérer, Réutiliser, Recycler.

Nous mesurons de manière appropriée les déchets émis par nos sites afin d'alimenter des indicateurs et un programme continu de réduction et/ou de contrôle.

Nous prendrons des mesures afin de réduire la quantité d'eau, de pétrole et d'énergie consommée sur nos sites et par nos collaborateurs lors de leurs déplacements.

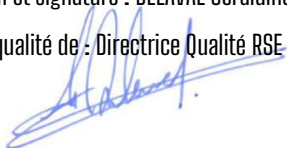
Nous mesurons de manière appropriée la consommation d'eau et d'énergie afin d'alimenter un programme continu de réduction et/ou de contrôle.

Nous chercherons à mettre en place des pratiques visant à réduire notre utilisation de carburants fossiles (en incluant les trajets domicile-travail de nos collaborateurs) et l'émission de gaz à effet de serre.

Groupe VERPACK

Nom et signature : DELAVAL Géraldine Léonie

En qualité de : Directrice Qualité RSE



Acceptation :

Le,

A,

Nom et signature

En qualité de :